

Éoliennes Pourquoi tant de haine



Les départements de l'ex-Aquitaine affichent un zéro pointé en termes d'éolien

Reportage en Dordogne, où les projets se heurtent à de fortes oppositions

Dans les Charentes, les parcs ont-ils un peu trop fleuri ?
Pages 2 et 3

Une manifestation anti-éolienne sur le Vieux-Port de La Rochelle, en mai 2018. PHOTO ARCHIVES JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET/« SUD OUEST »

R 20319 32410 1,30€



Le site emploie 450 personnes. PH. S. K./« SO »

BOULAZAC

L'Imprimerie du timbre vise le marché du tabac

Six ans qu'on en parlait : Phil@poste vient d'imprimer 60 millions d'étiquettes de sécurité pour paquets de cigarettes
Page 15

BORDEAUX

Pagaille sur les lignes après l'évacuation de la gare **Pages 8-9**

LES SABLES-D'OLONNE (85)

15 000 personnes rendent hommage aux sauveteurs **P. 7**

Retrouvez nos pages Immobilier

À PARTIR DU 1^{ER} JUIN

25 -20%

DE CLIENTS SATISFAITS

SUR LES 1000 PREMIÈRES COMMANDES⁽¹⁾

Art & Fenêtres

TRELISSAC 05 53 04 26 74 MUSSIDAN 05 53 80 46 30 NONTRON 05 53 56 69 29

art-et-habitat.artetfenetres.com

PORTES OUVERTES 14 - 15 juin

(1) Remise non cumulable avec une autre offre promotionnelle applicable exclusivement aux produits Art & Fenêtres commandés pour un minimum de 1000 € dans le cadre d'un chantier de rénovation de portes, volets, portails et fenêtres (chantiers de construction neuve exclus) et hors pose. Offre valable du 01/06/19 au 30/06/19 inclus, limitée aux 1000 premières commandes reçues et validées par l'ensemble des revendeurs Art & Fenêtres pendant cette période. Voir détails des conditions en magasins ou sur artetfenetres.com. (2) Selon enquête Capital/ Statista « Les meilleures enseignes », échantillon de 20 000 personnes, réalisée du 8 juin au 18 juillet 2017.

Le fait du jour

Un climat de guérilla

DORDOGNE Les projets de parcs éoliens s'y heurtent invariablement à de virulentes oppositions. Exemple dans la forêt de la Double, où l'on s'écharpe depuis 2013 à propos de cinq éoliennes

Jean-Denis Renard
jd.renard@sudouest.fr

Ce sont cinq points disposés en banane sur la carte, l'un sur le territoire de la commune de Parcoul-Chenaud, les quatre autres du côté de Sainte-Aulaye-Puy-mangou. Cinq points d'où pourraient jaillir autant de mâts éoliens au-dessus de la canopée de la forêt de la Double, ce tapis vert sombre qui réunit les moutonnements de l'ouest de la Dordogne et du nord-est de la Gironde en une seule contrée sylvestre. L'essentiel tient dans le conditionnel. S'il a franchi de nombreuses étapes depuis six ans, le projet Les Grands Clos « est toujours à l'instruction » à la DREAL – la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – prend soin de préciser la préfecture de la Dordogne.

L'État avance avec une prudence de Sioux. Il faut dire que ce projet, porté par l'industriel Abo Wind et accepté par les deux communes, ne passe pas comme une lettre à la poste. Pour Thierry Bonne, Les Grands Clos annoncent le supplice des pales. Devant les murs de sa vénérable demeure, le président de l'association 3D – Défense du Val de Dronne et de la Double – désigne un vaste paysage dont les épaulements pourraient s'orner d'éoliennes de 180 mètres de haut. La plus proche le narguerait à quelque 900 mètres de distance. Pour lui comme pour son activité de location, c'est hors de question.

Précis et documenté, l'intéressé ne veut pas résumer l'affaire à un combat personnel. « Au tout début, nous avons été trois propriétaires de chambres d'hôtes à refuser cette perspective. Une semaine plus tard, nous nous comptons soixante. Aujourd'hui, nous rassemblons des gens de tous horizons politiques et sociaux. Des acteurs du tourisme mais aussi des chasseurs, des agriculteurs... », énumère-t-il.

Vice-président de la Fédération des chasseurs de Dordogne, familier des bois de La Roche-Chalais, Yves Cheta-neau acquiesce. « Tout le monde est concerné. À l'exception d'une poignée d'élus, ce projet fait l'unanimité contre lui. Sur la Double ouest, il y a 150 à 200 palombières installées. Nous sommes sur un couloir migratoire très important », argumente-t-il.

« Beaucoup de bruit »

Première adjointe au maire de Parcoul et conseillère départementale (majorité), Corinne De Almeida conteste à l'association 3D l'appui de la majorité silencieuse. « Les opposants

sont très virulents, ils font beaucoup de bruit mais ils sont peu nombreux. Quand j'ai mené campagne pour les cantonales (NDLR: en 2015), ils étaient présents à chaque réunion. Ceci ne m'a pas empêché d'être élue », balai-t-elle.

Les multiples contributions négatives collectées lors de l'enquête publique – ponctuée par un avis favorable sous conditions – à l'automne 2016 ? Il s'agissait selon elle d'opinions préfabriquées, clonées par les opposants. De l'autre côté de la barrière, l'association 3D dénie aussi toute légitimité majoritaire « à l'administration, aux développeurs et aux élus à la recherche de recettes fiscales ».

Abo Wind rappelle qu'un mégawatt (MW) installé rapporte 10 000 euros par an, à répartir entre les territoires concernés

Ce dernier point n'est pas le moindre. Abo Wind rappelle qu'un mégawatt (MW) installé rapporte 10 000 euros par an, à répartir entre les territoires concernés (commune,

communauté de communes, département et région). Avec ses cinq éoliennes, le projet Les Grands Clos affiche une puissance de 10 MW. Corinne De Almeida n'en fait pas le point central de ses convictions. « On entend parler en permanence de transition énergétique et de défense du climat. On a la possibilité d'y contribuer ici. Ce ne sont pas cinq éoliennes qui vont détruire la beauté de la Double », appuie-t-elle.

Chaque projet combattu

L'argument renvoie à la valeur du paysage forestier de la Double et de ses usages. Peut-on la considérer supérieure à celle que l'on attribue à la Beauce des grandes cultures, hérissee d'aérogénérateurs en bordure de la ligne ferroviaire Paris - Bordeaux ? Abo Wind répond prudemment. « Partout en France, on est attaché à son patrimoine ».

Il renvoie également à l'utilité intrinsèque des éoliennes dans la transition énergétique, très discutée dans le contexte national – si l'on parle bien de la sortie des énergies fossiles. Produite pour l'essentiel par les centrales nucléaires et les barrages, l'électricité française est faiblement émettrice de gaz à effet de serre. Avec ou sans pales.

Ces deux débats distincts allument une rafale de clignotants dans l'Hexagone. La Dordogne n'échappe



Thierry Bonne, président de l'association 3D, s'exprime à la tribune d'une manifestation organisée par le collectif Force Périgord, à Nontron en mars 2017. PHOTO ARCHIVES ARNAUD LOTH/« SUD OUEST »

pas à la règle. Chaque projet y est combattu pied à pied. En mars 2017, cinq cents manifestants ont défilé dans les rues de Nontron, au nord du département, à l'instigation du collectif Forces Périgord dont l'association 3D fait partie.

Elaboré par le comité scientifique régional AcclimaTerra et publié l'an passé, le rapport « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine » apporte un regard distancié sur ces polémiques. Et assez critique sur les façons de faire des décideurs dès lors qu'un dossier éolien est dans les tuyaux. « Rendre les projets acceptables socialement n'équivaut pas dans leur esprit à un exercice de démocratie locale », écrivent les rapporteurs.

Le problème n'a pas échappé au ministère. Dans une vidéo diffusée sur le compte Twitter de la liste Renaissance (REM) lors de la campagne des élections européennes, Emmanuelle Wargon, la secrétaire d'État à la Transition écologique, annonçait une nouvelle concertation nationale sur l'éolien. Verra-t-elle le jour ? À Sainte-Aulaye-Puy-mangou et à Parcoul-Chenaud, on attend surtout la décision du préfet. Sa signature suffirait à lancer le projet. Mais sûrement pas à éteindre la discorde.

Les élus disent stop

CHARENTE-MARITIME Le Conseil départemental a voté le principe d'un moratoire en mars dernier

Il faut croire que l'ambiance n'est pas plus apaisée dans les départements qui sont déjà bien pourvus en aérogénérateurs. À l'automne dernier, le Conseil départemental de Charente-Maritime a initié un « observatoire de l'éolien » qui fleurait bon le sentiment de saturation. Voire l'exaspération, provoquée en particulier par le projet d'EDF Énergies Nouvelles le long de l'estuaire de la Gironde (lire page suivante).

Le but de cette instance était de recenser l'existant, ainsi que les projets déjà sur les rails. Présidé par Lionel Quillet, l'observatoire a dénombré 81 éoliennes installées sur quinze parcs distincts (pour 163,7 MW de puissance cumulée) et 63 éoliennes autorisées (167,3 MW) – chiffres à fin 2018. Trop, beaucoup trop pour les édiles départementaux qui pointent notamment des démarchages agressifs de la part

des industriels. Il y a trois mois, le Conseil départemental a réclamé au préfet un moratoire de deux ans sur l'éolien. L'État, qui est décisionnaire dans les procédures, est peu enclin à s'y conformer.

En Charente aussi

Chez les voisins charentais, le Conseil départemental – la majorité, du moins – s'est lui aussi inquiété de la prolifération éolienne. En évoquant « un effet de saturation et un sentiment d'anarchie dans ce domaine » et en réclamant « un développement maîtrisé des énergies renouvelables ».

Regroupées en collectif, quelque trente associations locales charentaises appuient dans le même sens. Elles dénombrent 139 éoliennes raccordées ou autorisées. Et dénoncent « des opérateurs éoliens venus chasser en meute » dans le département.

autour des éoliennes



Dans le Blayais, EDF a fait appel à la Commission du débat public

CONCERTATION La population concernée en Gironde et Charente-Maritime va donner jusqu'au 12 juillet son avis sur le projet de parc éolien près de la centrale nucléaire

EDF Renouvelables porte un projet d'implantation de 30 à 40 éoliennes de 180 mètres de haut près de la centrale nucléaire du Blayais, qui permettraient d'alimenter en électricité entre 100 000 et 150 000 habitants. Le parc éolien traverserait 8 communes de Gironde et Charente-Maritime. Il fait actuellement l'objet d'une concertation publique et suscite une vive opposition d'élus locaux, habitants, chasseurs.



À droite, David Augeix, directeur de la région sud d'EDF Renouvelables, lors d'un débat public à Braud-et-Saint-Louis.

PHOTO P. LASCOURRÈGES

« Sud Ouest » Pourquoi avez-vous choisi le Blayais pour ce projet éolien d'ampleur, alors que l'ex-Aquitaine a la réputation de ne pas offrir assez de vent ?

David Augeix Il est vrai qu'il n'y a pas assez de vent en ex-Aquitaine pour des projets éoliens, sauf en bord de mer. Sur la façade maritime, en dehors des corridors d'entraînement des militaires, le seul endroit adapté à un projet d'envergure, c'est celui-là, non loin de la centrale nucléaire du Blayais. En outre, ce site a l'avantage d'avoir des capacités de raccordement à proximité et d'être éloigné des zones d'habitations.

Justement, à quelle distance des habitations seraient implantées les éoliennes ?

Sur le Nord-Gironde, il y a 45 km entre le rivage et les premiers villages, où peuvent être installées des éoliennes. C'est dans cet espace que nous avons lancé les études. Dans ce secteur très agricole, entre cultures céréalières et marais, les habitats sont rares et disséminés. À ce stade, il est difficile de définir la distance entre les habitations et les éoliennes, car nous n'avons pas l'implantation exacte. Ce qui est sûr, c'est que la loi impose d'être à 500 mètres de bâtiments à usage d'habitation. Au total, 8 communes fédérant 8 000 habitants, seront traversées, dont la moitié en nord-Gironde et le reste en Charente-Maritime.

Quelle puissance énergétique offrirait ce parc éolien ?

Il s'agit d'installer entre 30 et 40 éoliennes de 3 à 3,5 MW d'une hauteur de 180 mètres, ce qui permet d'offrir de l'électricité (chauffage compris) à 100 000, voire 150 000 habitants pour des besoins uniquement domestiques. C'est l'un des

DES DÉBATS PUBLICS HOULEUX

Les premières réunions de ce débat public (du 3 juin au 12 juillet) autour de ce projet de parc éolien ont suscité un fort engouement et fait apparaître une importante contestation de la population locale. Ainsi, à la réunion à Braud-et-Saint-Louis, parmi les 300 personnes présentes, nombre de représentants d'associations ou simples particuliers ont dénoncé les atteintes au milieu naturel dans cette zone classée Natura 2000. A leurs yeux, chasse, pêche,

marais, paysages seraient menacés, tout comme la viticulture et le tourisme. Autre inquiétude, une dévaluation des terres et des biens. La concertation dure jusqu'au 12 juillet, le bilan de la commission nationale du débat public sera publié un mois après. Ensuite, le maître d'ouvrage a deux mois pour livrer ses enseignements sur le dossier. Avant que le préfet ne donne son avis sur le projet. Le site de la concertation : <http://parc-eolien-blayais.fr>

Un zéro pointé en ex-Aquitaine

Avant la réforme territoriale qui a fait fondre le nombre de régions françaises de 22 à 13, l'Aquitaine et ses cinq départements figuraient l'exception : aucun parc éolien n'y avait poussé. Quatre ans plus tard, la Nouvelle-Aquitaine compte 955 mégawatts (MW) de capacité éolienne installée sur son territoire (au 31 mars), à peine plus de 6 % du total hexagonal – pour 12,5 % de la superficie nationale. C'est l'héritage qu'elle a reçu des anciennes régions Poitou-Charentes et Limousin. Les premières installations y ont été mises en service en 2004. En ex-Aquitaine, c'est toujours un zéro pointé.

Plusieurs raisons concourent à cette singularité. Contrairement à ce que sa géographie littorale pourrait laisser penser, la région n'est pas bien dotée par les vents. C'est le nord de la Nouvelle-Aquitaine qui bénéficie de la ressource la plus régulière, d'où les nombreux projets qui ont vu le jour en Charente (principalement au nord d'Angoulême) et en Charente-Maritime (surtout dans sa partie nord-ouest). Le département des Deux-Sèvres est le plus propice à l'éolien, avec près de la moitié de son territoire soumis à des vents moyens supérieurs à 21 km/h.

Le territoire de l'ex-Aquitaine est également marqué par un habitat rural dispersé qui fait obstacle à l'implantation des mâts. Les textes prévoient une distance minimale de 500 mètres aux logements les plus proches. Enfin, la région est frappée par plusieurs interdictions pour cause de servitude aéronautique militaire et d'implantation radar.

Validé en 2012, le schéma régional éolien aquitain devait lister les territoires propices à l'implantation de parcs. Il a été annulé par la justice administrative en 2015. Présenté ce printemps par le Conseil régional, le nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) reprend le chantier. Il prône « un rééquilibrage vers le sud » des parcs éoliens et un effort « pour capter, évolution technologique aidant, les gisements de vents moyens ». L'objectif affiché pour l'éolien est de 1 800 MW installés à l'an prochain et de 4 500 MW à l'horizon 2030 en Nouvelle-Aquitaine. Le SRADDET ne sera pas définitivement adopté avant l'an prochain.

cinq plus gros projets (parmi l'existant et les nouveaux) éoliens en France.

L'acceptation sociale des projets éoliens est très délicate en France...

Elle est très variable. Ce qui est certain, c'est que ce sont des dossiers générateurs de débats. Mais, une fois les éléments posés, nous constatons que le débat se rationalise parfois. Par exemple, certains découvrent que des zones ont été déclarées Natura 2000 après l'installation d'éoliennes, ce qui montre qu'elles ne sont pas un obstacle à la biodiversité. Dans ce contexte, nous avons choisi de faire appel à la Commission nationale du débat public pour garantir la loyauté des échanges. Alors que ce n'est pas une obligation. C'est une première pour des projets éoliens terrestres.

Pourquoi avoir fait ce choix ici ?

C'est un projet avec des enjeux importants, pas que pour la commune de Braud-et-Saint-Louis (33), pour la région aussi. En raison de sa

taille, des usages qu'il va générer sur ce territoire. Ce territoire est notamment soumis à de grandes difficultés de gestion de l'eau. Ce serait le plus grand projet en matière de transition énergétique en Nouvelle-Aquitaine.

Que répondez-vous aux nombreux opposants, élus, chasseurs... ?

Regardez le dossier soumis à la concertation. Il n'y aura pas une ligne interrompue d'éoliennes de la citadelle de Blaye au centre-ville de Royan. Il n'y en aura pas non plus dans les espaces les plus riches en biodiversité. Dans l'Aude, les chasseurs vivent depuis 20 ans avec les éoliennes. Il faut examiner les retombées. C'est un investissement de 130 millions d'euros, dont 30 à 35 % à minima auprès d'entreprises régionales du BTP. Sans parler des clauses d'insertion. Et, en phase d'exploitation, le parc éolien va amener 10 à 15 emplois directs, qui vont générer des commandes chez les sous-traitants.

Recueilli par Nicolas César